



NOTE DE CADRAGE

**Projets Sportifs Fédéraux (PSF)**

Campagne 2023

**Fédération Française du Sport Universitaire**

# Sommaire

PRÉAMBULE	Introduction au PSF
L'ENVELOPPE FFSU	Montant global & répartition
INFOGRAPHIE EXPLICATIVE	De l'Agence à l'A.S.
THÉMATIQUES ET TYPOLOGIES DE NOS PSF	Pratique, citoyenneté, santé...
RECOMMANDATION THÉMATIQUES	Tableau récapitulatif
DEMANDE « PLAN DE RELANCE »	Pour un soutien aux AS
CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PSF	Quantitatifs & qualitatifs
CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU DOSSIER	Liges, AS & CDSU
INSTRUCTION DES DOSSIERS	Accompagnement, évaluation
DÉPÔT DES DOSSIERS	Cheminement administratif
AIDE À L'EMPLOI ET APPRENTISSAGE	Envisager un cofinancement
CALENDRIER	Jusqu'à fin mai 2023

# Préambule

L'Agence nationale du Sport (ANS), créée en avril 2019, remplit les deux missions principales suivantes :

- **La haute performance**
- **Le développement des pratiques**

En matière de développement des pratiques sportives, l'Agence :

- **Soutient des projets** favorisant l'accès au sport pour toutes et tous.
- **Assure la promotion** du rôle sociétal des associations sportives et des bénévoles qui les animent.

Dans le cadre de la campagne 2023, l'Agence nationale du Sport fait plusieurs recommandations :

- Augmenter la part aux clubs à hauteur de 50% à l'horizon 2024.
- Sanctuariser une part pour les territoires ultramarins.
- Maintenir les crédits dédiés aux actions de féminisation.
- Inciter au dépôt d'actions visant à favoriser la pratique parasportive.
- Porter une attention particulière aux territoires carencés.
- Veiller à favoriser les partenariats AS / Maisons sport santé.
- Veiller à mettre en œuvre les moyens d'une transparence de la décision.
- Veiller à contribuer à la lutte contre toute forme de discrimination et de violence.

C'est en croisant le plan de développement fédéral et les recommandations de l'Agence que la FFSU a réalisé cette note de cadrage dédiée au sport universitaire.

Les thématiques détaillées ci-après visent à répondre de la manière la plus pertinente, tant à la réalité de terrain qu'aux enjeux sociétaux actuels.

## L'enveloppe FF Sport U

Dans le cadre de la part territoriale dédiée au développement des pratiques, la FFSU bénéficie d'une enveloppe globale de **155 000 €**, dont une part sanctuarisée de 5 469 € pour les structures sport U de l'outre-mer.

# Thématiques et typologies des Projets Sportifs Fédéraux

Les ligues, comités et AS devront s'appuyer sur les thématiques et typologies d'actions décrites ci-dessous, pouvant se décliner en projets sportifs promotionnels, compétitifs, de formation ou tout autre action œuvrant de manière durable pour le développement du sport universitaire.

Chaque thématique, déterminée par la FFSU au regard de son projet fédéral, se réfère à un objectif opérationnel, fixé par l'Agence nationale du Sport (l'Agence), à sélectionner sur « Le compte asso ».

## A. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

### 1. LE SPORT U EN ROUTE VERS PARIS 2024

- 1.1 Développer la dimension artistique au sein du Sport U dans la perspective des olympiades culturelles et de la première participation du breakdance aux Jeux Olympiques (déploiement de l'Appel à Projet FFSU « Dansons vers 2024 », développement de la pratique du Hip-Hop U...).
- 1.2 Faire vivre les labels Génération 2024 et Terre de Jeux en s'appuyant sur des manifestations existantes ou en organisant des événements d'acculturation à l'olympisme et au paralympisme ou en accompagnant les établissements lors des temps forts olympiques et paralympiques (SOP, IDUS, SOU, Journée olympique du 23 juin...).

### 2. LE SPORT U AU FEMININ

- 2.1 Proposer en plus de l'offre de pratique traditionnelle, une offre de pratique régulière et pérenne compétitive ou promotionnelle dédiée aux étudiantes (unisport et/ou multisports).
- 2.2 Proposer une offre incitant à la représentation féminine sur les formations d'arbitres, d'éducatrices, de dirigeantes, de bénévoles (gratuité, reconnaissance...).

### 3. LE « PARASPORT U<sup>1</sup> »

- 3.1 Impliquer, sur un projet annuel, les étudiant.e.s de différentes filières dans l'organisation de manifestations compétitives ou promotionnelles (cf. 3.2 et 3.3) à destination d'étudiant.e.s en situation de handicap.
- 3.2 Développer une offre universitaire para-accueillante régulière, débouchant sur un temps fort (compétition, évènement promotionnel, détections du programme « La Relève »...).
- 3.3 Changer le regard sur le handicap par le déploiement d'actions de sensibilisation auprès des publics valides (Evènements promotionnels para-accueillants, initiation au parasport, échange avec des ambassadeurs paralympiques, conférences, sensibilisation lors des formations...).

<sup>1</sup> Les informations relatives à votre structure et projet « Handi'U » doivent être renseignées sur le handiguide : [www.handiguidesports.gouv.fr](http://www.handiguidesports.gouv.fr)

## **B. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ**

### **4. LE SPORT U CITOYEN**

- 4.1 Mettre en place des formations d'arbitres, de dirigeants d'A.S. et de secourisme à destination des étudiant.e.s.
- 4.2 Impliquer, sur un projet annuel de formation pratique, les étudiant.e.s dans l'organisation de manifestations éco-citoyennes, compétitives ou promotionnelles.
- 4.3 Cultiver et valoriser le sentiment d'appartenance au sport universitaire à travers la création d'une « Team Sport U » locale (challenge de l'AS la plus dynamique en termes de bénévolat, création d'outil de reconnaissance de l'engagement des étudiants, sollicitation d'ambassadeurs universitaires du double projet académique et sportif/parasportif, remise de trophée...).

### **5. LE SPORT U ENGAGÉ**

- 5.1 Sensibiliser les étudiant.e.s, éducateur.rice.s et dirigeant.e.s sur les violences et dérives dans le sport (violences sexuelles, radicalisation...).
- 5.2 Mener des initiatives visant à lutter contre la précarité étudiante en facilitant l'acquisition de matériel sportif (éco-box) et l'accès aux infrastructures sportives pour les étudiant.e.s les plus défavorisé.e.s.

### **6. LE SPORT U ÉCO-RESPONSABLE**

- 6.1 Mettre en place des opérations de nettoyage et entretien des espaces de pratique sportive universitaire.
- 6.2 Sensibiliser les étudiants sur les gestes écoresponsables à adopter lors de la pratique sportive et leur participation aux événements sportifs universitaires.
- 6.3 Mettre en place des formations à l'éco-responsabilité à destination des étudiant.e.s, débouchant sur des actions concrètes à l'occasion d'événements sportifs.

## **C. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ**

### **7. LE SPORT U FACE A LA SÉDENTARITÉ**

- 7.1 Mettre en place des initiatives visant à faciliter l'accès au sport en allant directement au contact des étudiants.
- 7.2 Favoriser le développement de programmes sportifs innovants en faveur des disciplines émergentes.
- 7.3 Sensibiliser les étudiants aux dangers de la sédentarité et à l'importance de la pratique sportive.

### **8. LE SPORT U FACE AUX DÉRIVES**

- 8.1 Mener des campagnes de sensibilisation auprès des étudiants concernant les dangers de l'utilisation de produit dopants dans le sport et/ou plus largement des conduites à risque.

# Thématiques recommandées par porteur

THÉMATIQUES	LIGUE / CDSU	AS
<b>A. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b>		
<b>1. LE SPORT U EN ROUTE VERS 2024</b>		
1.1 Développer la dimension artistique au sein du Sport U dans la perspective des olympiades culturelles et de la première participation du breakdance aux Jeux Olympiques (déploiement de l'Appel à Projet « Dansons vers 2024 », développement de la pratique du Hip-Hop U...).	X	
1.2 Faire vivre les labels Génération 2024 et Terre de Jeux en s'appuyant sur des manifestations existantes ou en organisant des événements d'acculturation à l'olympisme et au paralympisme ou en accompagnant les établissements lors des temps forts olympiques et paralympiques (SOP, IDUS, SOU, Journée olympique du 23 juin...).	X	
<b>2. LE SPORT U AU FEMININ</b>		
2.1 Proposer en plus de l'offre de pratique traditionnelle, une offre de pratique régulière et pérenne compétitive ou promotionnelle dédiée aux étudiantes (unisport et/ou multisports).	X	X
2.2 Proposer une offre incitant à la représentation féminine sur les formations d'arbitres, d'éducatrices, de dirigeantes, de bénévoles (gratuité, reconnaissance...).	X	X
<b>3. LE PARASPORT U</b>		
3.1 Impliquer, sur un projet annuel, les étudiant.e.s de différentes filières dans l'organisation de manifestations compétitives ou promotionnelles (cf. 3.2 et 3.3) à destination d'étudiant.e.s en situation de handicap.	X	
3.2 Développer une offre universitaire handi-accueillante régulière, débouchant sur un temps fort (compétition, événement promotionnel, détections du programme "La Relève"...).	X	X
3.3 Changer le regard sur le handicap par le déploiement d'actions de sensibilisation auprès des publics valides (Evènements promotionnels handi-accueillants, initiation au parasport, échange avec des ambassadeurs paralympiques, conférences, sensibilisation lors des formations...).	X	
<b>B. DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE</b>		
<b>4. LE SPORT U CITOYEN</b>		
4.1 Mettre en place des formations d'arbitres, de dirigeants d'A.S. et de secourisme à destination des étudiant.e.s.	X	
4.2 Impliquer, sur un projet annuel de formation pratique, les étudiant.e.s dans l'organisation de manifestations éco-citoyennes, compétitives ou promotionnelles.	X	
4.3 Cultiver et valoriser le sentiment d'appartenance au sport universitaire à travers la création d'une « Team Sport U » locale (challenge de l'AS la plus dynamique en termes de bénévolat, création d'outil de reconnaissance de l'engagement des étudiants, sollicitation d'ambassadeurs universitaires du double projet académique et sportif/parasportif, remise de trophée...).	X	

THÉMATIQUES	LIGUE / CDSU	AS
<b>5. LE SPORT U ENGAGE</b>		
5.1 Sensibiliser les étudiant.e.s, éducateur.rice.s et dirigeant.e.s sur les violences et dérives dans le sport (violences sexuelles, radicalisation...).	X	
5.2 Mener des initiatives visant à lutter contre la précarité étudiante en facilitant l'acquisition de matériel sportif (éco-box) et l'accès aux infrastructures sportives pour les étudiant.e.s les plus défavorisé.e.s.	X	X
<b>6. LE SPORT U ECO-RESPONSABLE</b>		
6.1 Mettre en place des opérations de nettoyage et entretien des espaces de pratique sportive universitaire.	X	X
6.2 Sensibiliser les étudiants sur les gestes écoresponsables à adopter lors de la pratique sportive et leur participation aux événements sportifs universitaires.	X	
6.3 Mettre en place des formations à l'éco-responsabilité à destination des étudiant.e.s, débouchant sur des actions concrètes à l'occasion d'événements sportifs.	X	
<b>C. PROMOTION DU SPORT SANTE</b>		
<b>7. LE SPORT U FACE A LA SEDENTARITE</b>		
7.1 Mettre en place des initiatives visant à faciliter l'accès au sport en allant directement au contact des étudiants.	X	X
7.2 Favoriser le développement de programmes sportifs innovants en faveur des disciplines émergentes.	X	X
7.3 Sensibiliser les étudiants aux dangers de la sédentarité et à l'importance de la pratique sportive.	X	
<b>8. LE SPORT U FACE AUX DERIVES</b>		
8.1 Mener des campagnes de sensibilisation auprès des étudiants concernant les dangers de l'utilisation de produit dopants dans le sport et/ou plus largement des conduites à risque.	X	

# Critères d'évaluation des Projets Sportifs Fédéraux

Les projets éligibles feront l'objet d'une évaluation selon les critères suivants :

## 1. CRITÈRES QUANTITATIFS

- Nombre de bénéficiaires visés par le projet, licencié(e)s ou non licencié(e)s
- Territoire visé par le projet
- Part du financement, hors subventions publiques
- Nombre d'actions impactées par le projet

## 2. CRITÈRES QUALITATIFS

- Cohérence et pertinence du projet dans le cadre du projet fédéral
- Pertinence du projet associatif pour les A.S. et plan pluriannuel de développement pour les ligues et comités départementaux
- Impacts attendus du projet
- Durabilité attendue du projet
- Caractère innovant du projet
- Pertinence du réseau d'acteurs impliqués dans le projet
- Communication prévue autour du projet

## 3. AUTRES CRITÈRES

- Proposer des actions sur le long court avec un projet d'héritage pour les étudiants
- Proposer des projets avec un début d'action à partir de la rentrée 2023 - 2024



# Conditions d'éligibilité du dossier de demande de subvention

Pour être éligible aux subventions PSF, les porteurs de projet devront répondre aux conditions suivantes :

## 1. LES LIGUES RÉGIONALES DU SPORT U

- Déposer le compte-rendu financier (CRF) de la subvention N-1 ou un CRF intermédiaire si le projet n'est pas terminé
- Être une ligue régionale du sport U
- Dossier complet et pièces conformes
- Respect de la date butoir de dépôt de dossier
- Déposer des projets ayant impérativement démarré en 2023 et pouvant s'étendre jusqu'au 30 juin 2024 (date limite de transmission des bilans CERFA sur le Compte Asso des actions financées au titre de l'année 2023)
- La demande de subvention atteint :
  - 5000 € de seuil minimal de demande de subvention pour une ligue régionale, sur l'intégralité des projets déposés
  - Entre 50% et 80% du budget par projet
- 1 seul dossier pour 4 projets maximum par ligue dont 1 projet minimum en faveur de la féminisation et / ou en faveur du sport santé
- Respect de tout ou partie des thématiques visées par cet appel à projets
- Disposer d'un plan de développement pluriannuel à déposer sur « Le compte Asso » dans le champ « Projet associatif »

## 2. LES A.S. ET COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU SPORT U

- Déposer le compte-rendu financier (CRF) de la subvention N-1 ou un CRF intermédiaire si le projet n'est pas terminé
- Être une A.S. affiliée à la FFSU ou un comité départemental reconnu par la FFSU
- Dossier complet et pièces conformes
- Respect de la date butoir de dépôt de dossier
- Déposer des projets ayant impérativement démarré en 2023 et pouvant s'étendre jusqu'au 30 juin 2024 (date limite d'envoi des bilans CERFA des actions financées au titre de l'année 2023)
- La demande de subvention atteint :
  - 1500 € (1000 € si A.S. en ZRR<sup>2</sup>) de seuil minimal de demande de subvention pour une A.S. ou un comité départemental, sur le dossier déposé, soit 3000 € minimum de budget global
  - La subvention demandée atteint entre 50% et 80% maximum du budget.
- 1 projet maximum par comité départemental
- 2 projets maximum par A.S. dans le respect des conditions suivantes :
  - 1 projet sur la thématique « Sport santé » et/ou projet sur la thématique « Féminisation »
- Bonus : 1 projet supplémentaire possible si dépôt d'un projet sur la thématique « Féminisation »
- Respect de tout ou partie des thématiques visés par cet appel à projets
- Disposer d'un projet associatif pour les A.S. et d'un plan de développement pluriannuel pour les comités départementaux, à déposer sur « Le compte Asso » dans le champ « Projet associatif »

---

<sup>2</sup> Lien vers la liste des territoires carencés, les critères d'éligibilité et les outils de vérification sur le site de l'Agence : [https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021\\_liste\\_des\\_territoires\\_carences.pdf](https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021_liste_des_territoires_carences.pdf)

# Instruction des dossiers

## 1. ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL

Pour toute interrogation quant à la procédure d'utilisation de la plateforme Le Compte Asso et/ou quant à l'éligibilité des actions, nous sommes à votre disposition via l'adresse mail : [psf@sport-u.com](mailto:psf@sport-u.com).

En outre le rôle de la fédération sera :

- De diffuser de l'information relative à la campagne PSF 2023
- D'inciter au dépôt de dossiers
- De conseiller sur la formalisation des dossiers
- D'accompagner sur le choix actions en lien avec les thématiques retenues
- D'instruire les dossiers déposés
- De coordonner le travail de la commission d'attribution
- D'aider les structures dans l'évaluation de la réalisation des actions

## 2. ÉVALUATION DES DOSSIERS

### 2.1 Procédure d'évaluation

Une commission d'attribution et de validation des modalités de traitement des dossiers est composée des membres suivants :

- Président
- Un membre du comité directeur fédéral
- Responsable de la commission « éthique et déontologie »
- Un représentant des ligues
- Un représentant des A.S.
- Directeur national
- Un directeur national adjoint
- Un représentant des salariés
- Référente de l'Agence nationale du Sport (statut d'observatrice)

Cette commission se réunira en fin d'instruction des dossiers pour délibérer sur les montants accordés aux projets sportifs fédéraux déposés par les différentes structures du sport U.

### 2.2 Critères à prendre en compte dans la formalisation du dossier de demande de subvention

Dans le respect du projet fédéral et des objectifs opérationnels de l'Agence, les projets de développement devront notamment répondre à tout ou partie des axes suivants :

- Capter de nouveaux publics
- Innover dans les formes de pratiques
- Diversifier les offres de pratique
- Fidéliser des pratiquants
- Avoir une démarche inclusive et citoyenne

Une attention particulière sera portée sur les projets innovants, apportant une réelle valeur ajoutée dans le cadre de la politique nationale de développement. Ces projets pourront faire l'objet d'un cofinancement jusqu'à hauteur de 80% du budget global.

# Dépôt des dossiers

## 1. PARTIE ADMINISTRATIVE

Indépendamment de l'ouverture de la campagne PSF 2023, les ligues, comités et A.S. sont invités à veiller à leur éligibilité administrative en s'assurant de répondre aux étapes suivantes :

- Créer un compte ou se connecter à un compte existant à partir du lien <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>.
- Remplir tous les champs demandés (en cas d'interrogation cf. [Tutos du compte asso](#)).
- Téléverser tous les documents demandés en veillant à leur conformité. Une attention particulière devra être apportée aux informations suivantes, sous peine de retarder le versement d'une potentielle subvention par l'ANS :
  - o **N° RNA** : Ce numéro, si vous ne l'avez pas, est à solliciter auprès du greffe des associations à la préfecture de votre département. Les délais d'obtention peuvent être variables, veillez à ne pas attendre pour en faire la demande.
  - o **RIB** : en cas de création de compte ou de changement de banque, veillez à téléverser le bon RIB. Le nom du titulaire du compte doit correspondre au nom de l'association.
- Envoyer un message de confirmation sur l'aboutissement de cette phase administrative, via [psf@sport-u.com](mailto:psf@sport-u.com).

Pour toute difficulté rencontrée sur le remplissage des rubriques ou le téléversement de documents, nous sommes à votre disposition via l'adresse mail : [psf@sport-u.com](mailto:psf@sport-u.com).

## 2. PARTIE « CRÉATION DE PROJET »

Chaque porteur de projet devra sélectionner le « code subvention » n° **2091** pour flécher la demande vers « **FFSport universitaire - France - Projet sportif fédéral** ».

Chaque ligue du sport U devra déposer un seul dossier comprenant jusqu'à 4 projets, via la plateforme en ligne « compte asso ».

Chaque A.S. ou comité départemental devra déposer un seul dossier comprenant son ou ses projets via la même plateforme.

Le dépôt des dossiers sera possible jusqu'au 30 avril 2023 minuit. Vous recevrez une notification confirmant la transmission du dossier.

Pour toute interrogation quant à la procédure d'utilisation de la plateforme et/ou quant à l'éligibilité des actions, nous sommes à votre disposition via l'adresse mail : [psf@sport-u.com](mailto:psf@sport-u.com).

## 3. LIENS ET DOCUMENTS UTILES

Vous retrouverez tous les documents ressources sur E-SPORT-U / FONCTIONNEMENT / PSF

- Lien vers « Compte Asso » en cliquant [ICI](#)
- Les tutos sur « Le Compte Asso » en cliquant [ICI](#)
- Le projet fédéral à horizon 2030 en cliquant [ICI](#)
- Les mesures du plan JOP 2024 en cliquant [ICI](#)
- Les documents officiels de l'ANS en cliquant [ICI](#)

# Aide à l'emploi et à l'apprentissage

Si vous souhaitez créer un emploi, nous vous invitons à contacter le [réfèrent « emploi »](#) de la DRAJES locale pour envisager la possibilité d'un cofinancement.

La FFSU devra émettre un avis sur votre demande de subvention d'aide à l'emploi ou à l'apprentissage, via la plateforme OSIRIS.

Dans le cadre d'une telle démarche, nous vous invitons à nous en informer au préalable afin d'être en mesure de vous accompagner le cas échéant.

## Calendrier

- **FÉVRIER 2023** : Formation FFSU sur les outils « compte asso » et « OSIRIS ».
- **MARS - AVRIL 2023** : Lancement de la campagne PSF 2023 et accompagnement des ligues du sport U, CDSU et A.S.
- **AVRIL - MAI 2023** : Instruction des dossiers et délibération.
- **MAI 2023** : Validation des subventions.
- **A partir de JUIN 2023** : Mise en paiement des subventions et édition des notifications d'accord et de refus par l'Agence nationale du Sport. La FFSU éditera les éventuelles conventions annuelles.
- **Du 1<sup>er</sup> JANVIER au 30 JUIN 2024** : Évaluation des projets financés en 2023, via « Compte Asso ».

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

[federation@sport-u.com](mailto:federation@sport-u.com)

[www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)

---

### CONTACTS

PSF FFSU - [psf@sport-u.com](mailto:psf@sport-u.com)

Pilotage politique - **Swan DELPLANQUE**

[sdelplanque@sport-u.com](mailto:sdelplanque@sport-u.com)

Pilotage technique - **Jean-Philippe DOS PRAZERES**

[jpdosprazeres@sport-u.com](mailto:jpdosprazeres@sport-u.com)

